



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré

Mc
k***22008365***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**11 JAN. 2022****Greffe**N° d'entreprise : **0751 546 102****Nom**(en entier) : **Coordination des Collèges et Ecoles Jésuites**(en abrégé) : **Cocéjé**Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **rempart de la Vierge 11 à 5000 Namur****Objet de l'acte :**

1. Démission d'un membre, d'un administrateur et du délégué à la gestion journalière à la date du 31 août 2021.

L'Assemblée Générale acte dès ce 29 juin 2021, la fin de mandat de Madame Arlette JACQUEMOTTE, épouse DISTER, à la date du 31 août 2021, dernier jour de l'exercice de sa fonction en tant que déléguée du Père Provincial aux établissements scolaires en Belgique francophone. L'Assemblée Générale prend donc acte de la démission de Madame Arlette JACQUEMOTTE en tant que

- 1) Membre
 - 2) Administratrice
 - 3) Déléguée à la gestion journalière
- au terme du dernier jour de sa fonction, à savoir le 31 août 2021.

2. Désignation d'un membre, d'un administrateur et du délégué à la gestion journalière à la date du 1er septembre 2021

Dans le respect de nos statuts et de ses articles 3 et 16, l'Assemblée Générale acte dès ce 29 juin 2021 la désignation de Monsieur Thomas Debrux en tant que

- 1) Membre
 - 2) Administrateur
- et ce à son entrée en fonction au 1er septembre 2021.
- 3) La délégation à la gestion journalière de l'asbl sera donnée, dès le 1er septembre 2021, à Monsieur Thomas Debrux, à cette date délégué du Père Provincial aux établissements scolaires en Belgique francophone.

Thomas DEBRUX

Administrateur délégué à la gestion journalière

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).